

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

24.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'amender une résolution du Conseil re rues Rielle et Eadie.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BARBEAU, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

25.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter la cession de la rue Gonthier.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

26.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$50,000 pour les sans-travail.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. HUSHION, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

27.—De la Commission Spéciale re rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter des crédits de \$56,498.40 et \$23,585.00 pour l'agrandissement de l'aqueduc.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que la Règle 111 soit suspendue et que le rapport du Bureau des Commissaires maintenant devant le Conseil, tel qu'amendé par le rapport de ladite Commission Spéciale, soit reçu et adopté.

(M. l'éch. Giroux dissident.)

(Ladite motion est adoptée par le vote affirmatif des deux-tiers des membres présents, conformément à la section 21L, sous-section 4 de la Charte.)

INTERPELLATION.

28.—M. l'éch. Lavergne pose une question au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil re forges dans le quartier Rosemont.

MOTIONS.

29.—Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Qu'une Commission Spéciale composée de MM. les échevins Turcot, Houlé, Mayrand, Lavergne, Larivière et Ménard, soit constituée pour étudier l'opportunité de modifier les limites des quartiers Laurier, Bordeaux, St-Denis, de Lorier, Rosemont et Mercier, et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

30.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que MM. les échevins Lavergne et Ménard, le proposeur et le secondeur, soient priés d'aider le Commissaire Côté dans l'enquête que l'on doit faire sur la liaison de la pierre dans le quartier Mercier, durant l'année 1914, et aussi sur la manière dont les travaux pour confection de trottoirs ont été exécutés dans les rues Carillon et Azilda.

31.—Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de prendre les procédures nécessaires pour faire homologuer les lignes de la rue Robin, entre les rues St-André et St-Denis, en se conformant aux instructions de la loi.

32.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions d'écrire aux propriétaires ou occupants des différents théâtres, salles de vues animées, salles d'amusements, de concert, de terrains de jeux, de courses, patinoirs, et de tout autre endroit où l'on donne des représentations de quelque nature que ce soit et où un prix d'entrée est per-

Resolved: That said report be received and adopted.

24.—From Board of Commissioners, to amend resolution of Council re Riele and Eadie streets.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BARBEAU, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

25.—From Board of Commissioners, to accept the cession of Gonthier street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

26.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$50,000 for the unemployed.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. HUSHION, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

27.—From Special Committee re report of Board of Commissioners for appropriations of \$56,498.40 and \$23,585 re work of enlargement of aqueduct.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that the report of the Board of Commissioners now before the Council, as amended by the report of said Special Committee, be received and adopted.

(Ald. Giroux dissenting.)

(Said motion was adopted, by the affirmative vote of 2/3 of the members present, in compliance with Sect. 21L, sub-sect. 4, of the Charter.)

QUESTION.

28.—Ald. Lavergne put a question to the Board of Commissioners, with a request that they reply thereto at the next meeting of Council, re forges, Rosemont Ward.

MOTIONS.

29.—On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That a Special Committee, composed of Ald. Turcot, Houlé, Mayrand, Lavergne, Larivière and Ménard, be appointed to consider the advisability of changing the limits of Laurier, Bordeaux, St. Denis, de Lorimer, Rosemont and Mercier Wards, and report to Council in this connection.

30.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That Aldermen Lavergne and Ménard, with the mover and seconder of the present motion, be requested to lend their aid to Mr. T. Côté, Commissioner, in the proposed investigation concerning the delivery of stone in Mercier Ward during the year 1914, and also on the construction of sidewalks in Carillon and Azilda streets.

31.—On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to take the necessary proceedings to homologate, according to law, the lines of Robin street, between St. André and St. Denis streets.

32.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to communicate with the owners or occupants of the different theatres, moving picture halls, amusement halls, concert halls, playgrounds, race-courses, skating rinks and all other places where any performances whatsoever are given and where an entrance fee is collected — and whose